



Propositions pour un projet CESER BFC porté par des organisations syndicales du collège 2

Mandature 2024 2030

Les organisations syndicales régionales de BFC, CFDT, CFTC, CFE CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, composantes du collège 2 du CESER BFC, ont convenu entre elles que le renouvellement du CESER était un temps important. Agissant dans le cadre de la défense des aspirations des salariés et retraités, elles s'estiment légitimes à poser un ensemble d'éléments et pistes d'amélioration. Ce projet, le CESER pourrait le faire sien et gagner ainsi en efficacité et en utilité pour les bourguignons et francs-comtois. C'est le sens de notre proposition.

Préambule

La région Bourgogne-Franche-Comté, constituée de 8 départements est géographiquement étendue et riche de sa diversité. Mais celle-ci impose une exigence forte pour favoriser la solidarité et la complémentarité entre les territoires et assurer un développement qui soit acceptable et durable.

Notre région a été marquée comme au niveau national, par l'accélération des grandes **mutations sociétales** (évolution des nouvelles technologies, crise démocratique), **sociales** (creusement des inégalités), **environnementales** (changement climatique, évolution de la biodiversité) et nous ne sommes pas à l'abri de **nouvelles crises** (énergétique, économique, pandémique, ou encore générées par des tensions géopolitiques).

Dans ce contexte, quelle société souhaitons-nous pour demain ? Le CESER doit contribuer à la réflexion sur le modèle de société ainsi que sur les moyens de la bâtir. Le collège 2, dans sa diversité, doit être un acteur qui doit contribuer.

Les enseignements de la mandature qui s'achève

Des productions de qualité inégale ont été élaborées par les commissions et groupes de travail. Ceci doit nous inciter à procéder à une étude approfondie des règles de fonctionnement interne du CESER, garantes d'un travail collectif qui doit demeurer de qualité.

Soulignons que les conditions de travail (imposées par la région) sont souvent dégradées : le Conseil Régional se contente de respecter la lettre de la loi et non son esprit, et transforme les apports du CESER en exercice formel parfois dénué de sens. De même, le délai entre l'avis et le vote de la Région ne permet aucune prise en compte des propositions du CESER. Ce dernier élément est fondamental pour le CESER puisque ces productions sont la raison 1^{ère} de son existence et de son utilité.

Les grands enjeux

Le caractère inédit de la période nous interpelle sur l'urgence à répondre à plusieurs enjeux primordiaux pour le développement de nos territoires, le vivre ensemble, à l'exemple de :

- **Crise sociale et sociétale** : L'accélération de la précarité et de la pauvreté, les inégalités croissantes, les enjeux de santé (déserts médicaux), d'éducation et de formation, l'accès à la culture, le sens et contenu du travail, les transformations de l'emploi ...

- **Crise environnementale** : La pollution de l'air, le changement climatique, la dégradation de la biodiversité, l'artificialisation des sols, la croissance de l'émission des GES, les événements climatiques qui deviennent récurrents, Les événements climatiques qui la raréfaction des matières premières

- **La Crise énergétique** impacte les populations notamment les plus modestes. En lien avec les enjeux environnementaux et face à l'urgence de la sobriété, cette crise doit être prise en compte de façon solidaire (accompagnements, justice fiscale, services publics...).

- **La crise de légitimité démocratique** : La montée du ressentiment et de la méfiance envers les institutions et décideurs quels qu'ils soient, l'abstention, la montée des populismes et extrémismes.

- **Le modèle actuel de développement non soutenable** sur le plan social et sur le plan environnemental qui ouvre des brèches et questionne notre souveraineté, notre indépendance énergétique, nos lieux de production, nos lieux de décisions.

- Et **beaucoup d'autres** : pandémie, guerre en Ukraine, instabilité géopolitique, financière.

Contribuer à faire émerger un nouveau modèle respectant les individus, est un défi qui nous engage pour le présent et par rapport aux générations futures. Plus que jamais, ce sont des transformations économiques, sociales et environnementales dont nous avons tous besoin et non de la relance du monde d'hier. Le travail sur les transitions économiques, sociales et environnementales doit être au cœur des préoccupations, tout en redynamisant et articulant les pratiques démocratiques, plus participatives, et représentatives.

Les objectifs

Le collège 2 souhaite conduire plusieurs priorités pendant la mandature :

- **L'ouverture du CESER** représentant la société civile organisée (plus de visibilité et d'utilité auprès d'autres institutions et de la population) et être au **cœur des enjeux de la démocratie** (tant par sa fonction première que par une plus grande relation avec les territoires et la population régionale).

- Le CESER doit avoir pour objectif d'être une **institution utile** et reconnue pour et par les habitants, les entreprises, les collectivités territoriales et les institutions de BFC. Il doit mettre en œuvre une multiplicité d'objectifs diversifiés et complémentaires en étant toujours force de propositions dans une vision prospective, préventive et anticipatrice avec des avis et préconisations clairs, explicites et opérationnels

- Le soin que nous apporterons aux conditions **d'exercice de la démocratie, du débat et des arbitrages** au sein des différents lieux de gouvernance du CESER sera gage d'un climat serein, nourri par des échanges ouverts et constructifs.

- **Travailler en anticipation** les différents schémas régionaux afin de pouvoir faire des recommandations en amont de leur adoption à travers la diversité des commissions sous l'impulsion du bureau.

Les évolutions à conduire :

Démocratie participative

Le CESER doit favoriser la revitalisation des pratiques démocratiques :

- Associer davantage les acteurs de la **société civile** à l'élaboration des politiques publiques territoriales, et facilitant le pouvoir d'expression et de participation, en particulier des associations et des corps intermédiaires.

- Conforter, favoriser les processus de **démocratie participative** : le dialogue social territorial (qui ne remet pas en cause les droits nationaux) ne dispose pas d'un cadre légal satisfaisant aujourd'hui. Face

à cela, on peut imaginer l'impulsion d'espaces de dialogues territoriaux, des expérimentations par des conférences régionales ou territoriales, la construction de questionnaires, ...

Cela doit se concrétiser :

- En tissant des liens plus importants avec les différents territoires :
- Par l'organisation d'initiatives publiques dans les territoires (prospectives, débats, présentation des avis et contributions).
- Par la rencontre avec des acteurs de la société civile en territoires lors de l'écriture et la réflexion sur les avis.
- Par la mise en œuvre de la saisine citoyenne.

Liens de travail avec la région

Nécessité d'un rapprochement réel et opérationnel avec l'exécutif de la Région, notamment sur invitation dans les commissions pour présenter leur politique, pour pouvoir travailler en anticipation sur les dossiers régionaux, mesurer les progrès réalisés, avoir une évaluation qualitative des politiques menées.

Il conviendra de laisser le soin aux Présidents et commissions du CESER, de présenter leur production devant l'Assemblée décisionnelle des conseillers régionaux.

Le secrétariat général a pour rôle d'articuler les liens administratifs entre les 2 Assemblées dont les exécutifs pourraient échanger régulièrement en anticipation de leurs travaux respectifs.

Travail des commissions

Pour permettre la participation aux conseillers de tous les territoires de la Région et notamment les plus éloignés, nous proposons :

- D'instituer les réunions à la journée pour les réunions en présentiel (Cf. propositions du groupe Repères adoptées le 21/11/2023)
- Poursuivre la réflexion sur l'utilisation des visioconférences (salles équipées, animations) tout en rappelant la base de l'échange direct.
- La qualité des travaux nécessite des règles de fonctionnement partagées et des productions homogènes dans leurs présentations.

Pour apporter de la pertinence dans les avis et préconisations :

- **Diversifier les sujets étudiés** au niveau des auto-saisines sur des sujets chers au collège 2 : la pertinence des aides publiques aux entreprises, les partenariats public / privé ; les services publics dans les territoires ; l'emploi quantitativement et qualitativement avec les mutations du travail (sécurisation des parcours professionnels, égalité professionnelle, conciliation vie professionnelle / vie privée, ...) ; un cadre de vie de qualité pour tous et toutes ; la responsabilité sociétale des entreprises ou / et des organisations, le développement de mobilités respectueuses de l'environnement, ...

- continuer de tenir des **commissions dans les différents territoires** de la région à la rencontre des acteurs locaux.

- **La question budgétaire mérite un travail** de la commission Finances **en amont des saisines obligatoires**, une contribution des autres commissions sur les impacts budgétaires sur le champ de leur commission et une coopération avec le groupe de travail d'évaluation des politiques publiques.

- Organiser une représentativité plus importante des différents courants de pensée économiques, sociaux, environnementaux dans les travaux et lors des temps d'étude organisés par le CESER

- Continuer et renforcer le travail en matière **d'évaluation des politiques publiques** en pérennisant le travail engagé. Nous pourrions réfléchir à la recherche d'indicateurs pertinents qui permettent de mieux approcher la notion de bien-vivre (santé, éducation, économie, ...) sur les territoires de la région, et les équilibres territoriaux.

- Une attention particulière sur **les auditions** sera portée pour illustrer davantage les réalités de terrain, la diversité des points de vue, la vie et les attentes des habitants sur les différents territoires afin de nourrir les avis et contributions.

Visibilité du CESER

La visibilité du CESER doit être plus affirmée. Les outils de communication et de consultation doivent être développés, notamment pour recueillir les avis des populations (questionnaires, forums, ...). Un plan de communication doit être défini. Une stratégie de communication doit être définie, visant un public large, notamment les élus.

Pour démontrer l'utilité du CESER auprès de la population, un groupe de travail élaborera des "fiches citoyennes". Elles auront pour objectif d'être des fiches pédagogiques.

Des relations et des partenariats, fréquents et réguliers doivent être organisés en direction des établissements scolaires de la Région pour sensibiliser les jeunes au fonctionnement de la deuxième Assemblée de la Région.

Parité, représentation des diversités territoriales

L'enjeu de l'égalité femmes / hommes doit devenir une priorité au sein de notre assemblée tant dans son fonctionnement que dans ses travaux. Une évaluation régulière devra être présentée à l'ensemble des conseillers.

La composition du CESER, doit refléter l'ensemble des territoires, tant par ses conseillers que par les responsabilités au sein du CESER.

Gouvernance

Il appartient à la présidence d'être garante de l'autonomie politique du CESER et d'assurer le fonctionnement collectif de l'assemblée et du bureau. Il appartient au CESER, pour gagner en pertinence et en visibilité, de sortir de son fonctionnement en silo, de privilégier la décision collective afin d'éviter toute personnalisation.

Concernant la gouvernance, il semble nécessaire de réexaminer et d'articuler le rôle des différentes instances en définissant la mission de chacune d'elles et le lien entre elles :

- Le Bureau, représente la diversité de notre CESER. Il constitue la structure **décisionnelle**. Il doit organiser la cohérence du travail des commissions sur les objectifs du projet du CESER.

-- Il est également nécessaire de faire un bilan régulier de la mise en œuvre des décisions du Bureau, d'en rendre compte aux conseillers via les présidences de commissions et de collèges.

- Le suivi des préconisations, renforcé par la désignation d'un(e) référent(e) au sein de chaque commission, doit être évalué, réajusté, consolidé. Nous soutenons l'idée que le CESER assure en son sein ce suivi via la désignation d'un VP en charge. Nous souhaitons le renforcer en sollicitant les VP du Conseil Régional motiver leurs décisions, au regard des préconisations adoptées.

- Un séminaire des membres du Bureau en début de mandature permettra de clarifier le rôle, les missions, les attentes de chaque structure et les responsabilités au sein du CESER, ainsi que l'articulation avec le secrétariat général dans sa globalité.

Lien avec d'autres structures

Le CESER doit se donner l'objectif de s'adresser à **l'ensemble des décideurs publics**, à l'exemple des métropoles, des intercommunalités, des départements qui ont vu leurs compétences évoluer particulièrement dans les choix économiques, d'aménagement du territoire, de transports, de recherche et d'enseignement supérieur, de formation, de politique sociale. C'est pourquoi nous partageons l'idée de pouvoir s'emparer des sujets proposés par d'autres structures que le Conseil Régional, par des échanges et des travaux.

Le CESER BFC doit **renforcer sa collaboration** avec d'autres CESER (notamment limitrophes), avec le CESE.

Le Bureau devra repenser (missions, rôle, pertinence des lieux, ...) les **représentations extérieures** qui permettent une présence du CESER dans de nombreuses institutions.

Implication des conseillers :

Engager le travail sur la formation des conseillers dès le début de mandat sur les fonctionnements du CESER, (guide production, travail collectif, ...) les sujets et enjeux régionaux.

Impliquer les conseillers à l'occasion des rencontres et d'initiatives sur les territoires.

Faciliter la participation en respectant le calendrier des instances : Assemblées Plénières, Bureau, Commissions... en donnant la possibilité d'une utilisation des visioconférences, et des réunions hybrides mais aussi en révisant les indemnisations (repas et hébergement sur déplacements longs, frais de connexions...)

Renouvellement de la présidence du CESER :

Le collège 2 porteur de ce projet entend assumer sa part de responsabilité dans la gouvernance et le fonctionnement du CESER. Cela vaut à tous les niveaux, au bureau y compris à la présidence le cas échéant. Cette proposition pourra, à l'issue d'échanges être partagée plus largement avec les autres parties et/ou collègues du CESER et constituer une base aboutissant à une candidature de rassemblement sur un projet.